



## Découvert tacite -signification de l'expression "faire référence"

Par **Pooky**, le **27/08/2013** à **16:41**

Bonjour,

On utilise dans le monde bancaire une expression mais je ne trouve nulle part la vraie signification.

En effet, lorsqu'une banque ne dispose pas d'autorisation de découvert écrite mais que la banque paie des opérations que le solde du compte ne peut couvrir, elle octroie donc une autorisation de découvert tacite. En banque, on dit que cette autorisation tacite "fait référence". J'aurai aimé savoir d'où vient cette expression et pourquoi on n'en trouve pas trace sur internet.

Merci,